

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GARDE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Madame la Maire CAMBES EN PLAINE,  
Vu le code général de la Fonction Publique,  
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
Vu l'arrêté n° 2021-159 sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021,  
Vu la délibération n°2019-22 du 29 avril 2019 fixant les ratios d'avancement de grade prise après avis du Comité Technique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

**Avancement au grade de :** adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe

<b>NOM / Prénom</b>	<b>Grade actuel</b>	<b>Date d'effet de la nomination</b>
HAMELIN Véronique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1 <sup>er</sup> avril 2025

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité en application de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Fait à CAMBES EN PLAINE le 3 mars 2025

**Elisabeth HOLLER**

Maire de Cambes en Plaine

